



Achat maison et mandataire non exclusif

Par **titou**, le **10/12/2010** à **08:47**

Bonjour,
J'étais en rapport via internet (je suis à l'étranger) avec un mandataire non exclusif pour une maison (envoi de photos, négociation sur le prix à deux reprises)- or, les propriétaires accepteraient mon offre sans les frais d'agence. Suis-je dans la légalité si je traite directement avec le propriétaire sans passer par l'agence ?

Par **amajuris**, le **10/12/2010** à **13:12**

bjr,
si l'agence immobilière titulaire d'un mandat peut prouver qu'elle a servi d'entremise entre le vendeur et l'acquéreur, elle pourra vous demander le paiement de sa commission auprès du vendeur avec lequel elle a signé son mandat.
la réponse est donc non vous n'êtes pas dans la légalité ni le vendeur.